



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 6.10.2025

Interpellation : qu'en est-il des jardins familiaux ?

Le 4 décembre 2023, la Municipalité présentait un préavis de Frs 6'000'000.- afin de réaménager les jardins familiaux, référencés au registre foncier sur les parcelles n°8, 14, 933 et 938.¹ Ce préavis était refusé par le Conseil, jugeant le projet trop coûteux.

Le 26 mai 2024, les ayants-droits des jardins familiaux écrivaient une lettre au bureau du Conseil, avec copie à la Municipalité. A ce jour, ils n'ont reçu aucune réponse.

En 2024, le groupe des Verts présentait un postulat renvoyé en commission. Celle-ci a rendu son rapport en novembre 2024. Dans les réponses données par M. le Municipal, nous apprenons :

- Il n'existe pas de contrat formel, mais seulement une mise à disposition des parcelles sans conditions claires de résiliation.²
- Les parcelles (125 ou 126 selon le préavis 14-2023) rapportent environ 2,5 CHF/m² par année, soit approximativement 25'000 CHF.³
- A la question des règles permettant d'obtenir un jardin, M. Le Municipal Mattia répond « Il faut être résident de Prilly et s'inscrire sur une liste d'attente. Lorsqu'un cabanon est transféré à un nouveau locataire, un employé de la commune évalue la valeur du cabanon selon une grille tarifaire pour éviter toute spéculation. La commune prend également en charge les frais de démantèlement des cabanons situés en zone forestière. »

Une visite aux jardins familiaux en août 2025, en compagnie de jardiniers, nous a montré un nombre important de parcelles non attribuées, et surtout non entretenues par la commune. Ne pas entretenir une parcelle, c'est-à-dire ne pas la faucher 3 fois par an, fait que les plantes montent en graines, et celles-ci se répandent dans les autres jardins cultivés. De plus, dans ces parcelles, les mulots et autres rongeurs se reproduisent, causant des dégâts aux autres parcelles. Oralement, ce printemps, en s'adressant à une employée des domaines.⁴ quelques jardiniers ont proposé de s'en occuper à bien plaisir. Ils n'ont reçu

¹ Préavis 14.2023, p. 2

² Rapport de la commission chargée de préavisier sur le postulat PO-05-2024 : Relancer le projet de réaménagement des jardins familiaux et la renaturation du cours d'eau

³ ibidem

⁴ Le nom de la collaboratrice peut être demandé au PS/IG

aucune réponse. De plus, certains arbustes débordent largement sur les chemins, alors que l'entretien devrait être assuré par la commune.

Des cabanons en bon et mauvais état ont été démolis par la commune sur les parcelles inoccupées. Or, en tous cas un cabanon était en excellent état, il se trouvait sur la parcelle à côté des WC et les jardiniers ont demandés à ce qu'il soit laissé là afin de pouvoir s'y réunir, sachant qu'ils auraient entretenu la parcelle autour, et l'auraient eux-mêmes déplacer en cas de travaux. Sans même une réponse, le cabanon a été détruit.

Le moins que nous puissions dire, c'est qu'il y a un fossé entre le discours municipal sur ~~les~~ le recyclage et la 2^e main et la réalité des faits.

Et, chose étonnante, alors que d'habitude c'est en juillet que les jardiniers reçoivent leur facture annuelle, n'ont-ils encore rien reçu en date du 19.8 2025 ?

Nous avons également constaté que la porte des WC des femmes ne ferme pas⁵, ce qui oblige des parents à accompagner leur fillette aux WC afin de rester devant la porte. Ce problème a lui aussi été transmis à l'administration communale.

Dès lors le PS/IG pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle nous confirmer que les parcelles n°8, 14, 933 sont propriété de la ville de Prilly, et grevées d'aucune restriction légale (par exemple qu'il ne s'agit pas, pour tout ou partie, d'un droit de superficie)?
2. Combien y a-t-il de parcelles en friches (non attribuées et non entretenues à minima par la commune) ?
3. Pourquoi n'y a-t-il pas de contrat formel avec conditions claires de résiliation mais simplement un courrier de prêt d'usage ?
4. La facture annuelle 2025 a-t-elle eu simplement du retard ?
5. Un jardinier avec parcelle de taille usuelle paie 412.- par an. Merci de nous indiquer le prix que paie chacun des jardiniers ayant une parcelle de même taille divisée en deux ?
6. Comment sont utilisés les 25'000.- que rapporte la mise à disposition des jardins ?
7. Pourquoi n'y a-t-il aucun entretien communal sur les parcelles non louées ? Sur les arbustes le long des chemins ?
8. Pourquoi démolir un cabanon en excellent état et ne pas le proposer aux autres jardiniers ?
9. Peut-on compter sur une réparation rapide de la porte des WC femmes ?
10. Les parcelles attribuées ne le sont-elles qu'àuprès de personnes sur la liste d'attente ? à combien de noms se monte cette liste ?
11. Que se passe-t-il lorsqu'un usager décède, alors que l'un de ses enfants s'occupe déjà de la parcelle ? Est-il possible pour lui de la récupérer bien que n'étant pas inscrit sur la liste ?

⁵ Cf photos

Finalement, nous terminerons par une question globale :

10. Quels sont les projets de la Municipalité et son agenda concernant les jardins familiaux ?

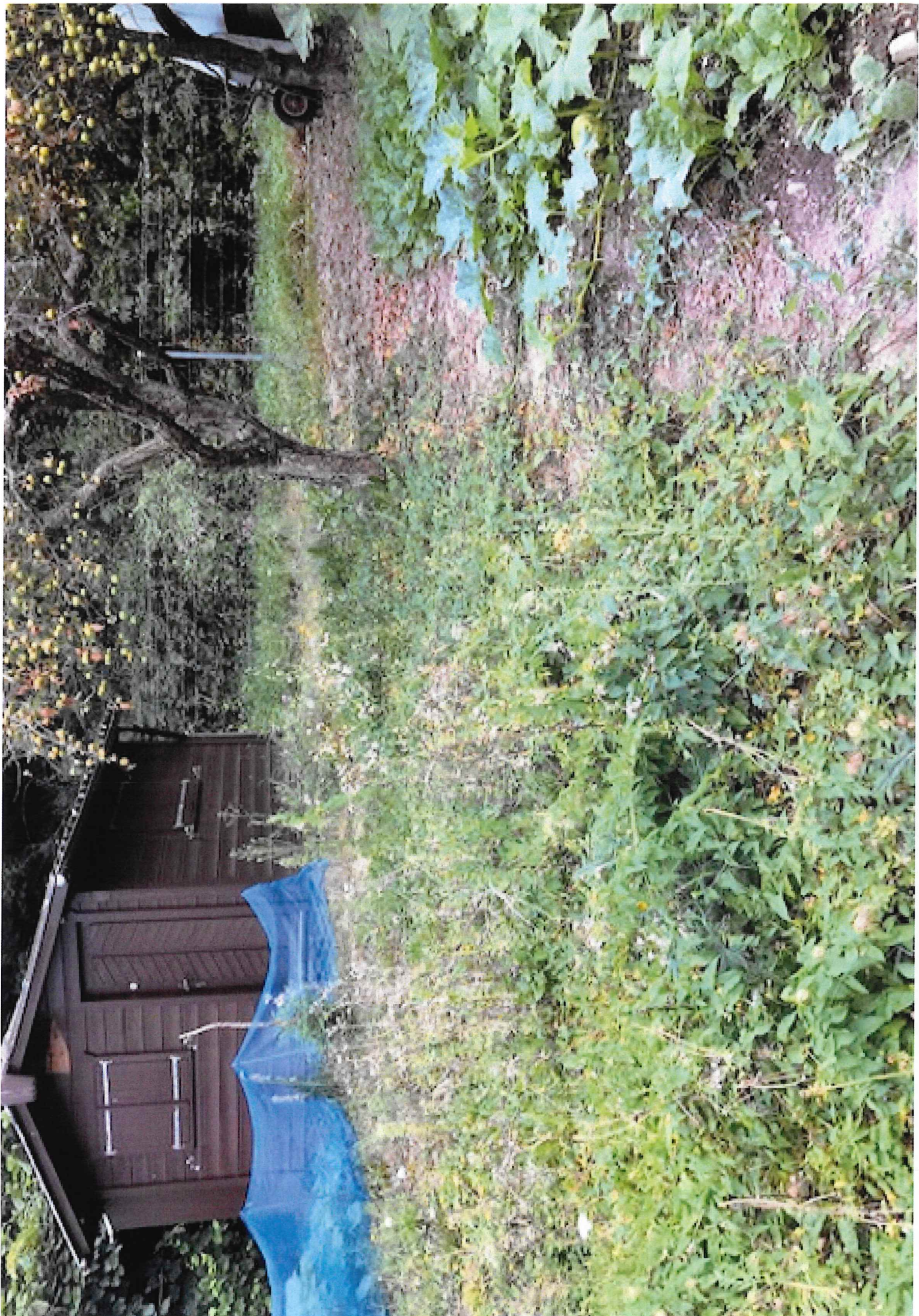
Nous remercions la municipalité de ses réponses.

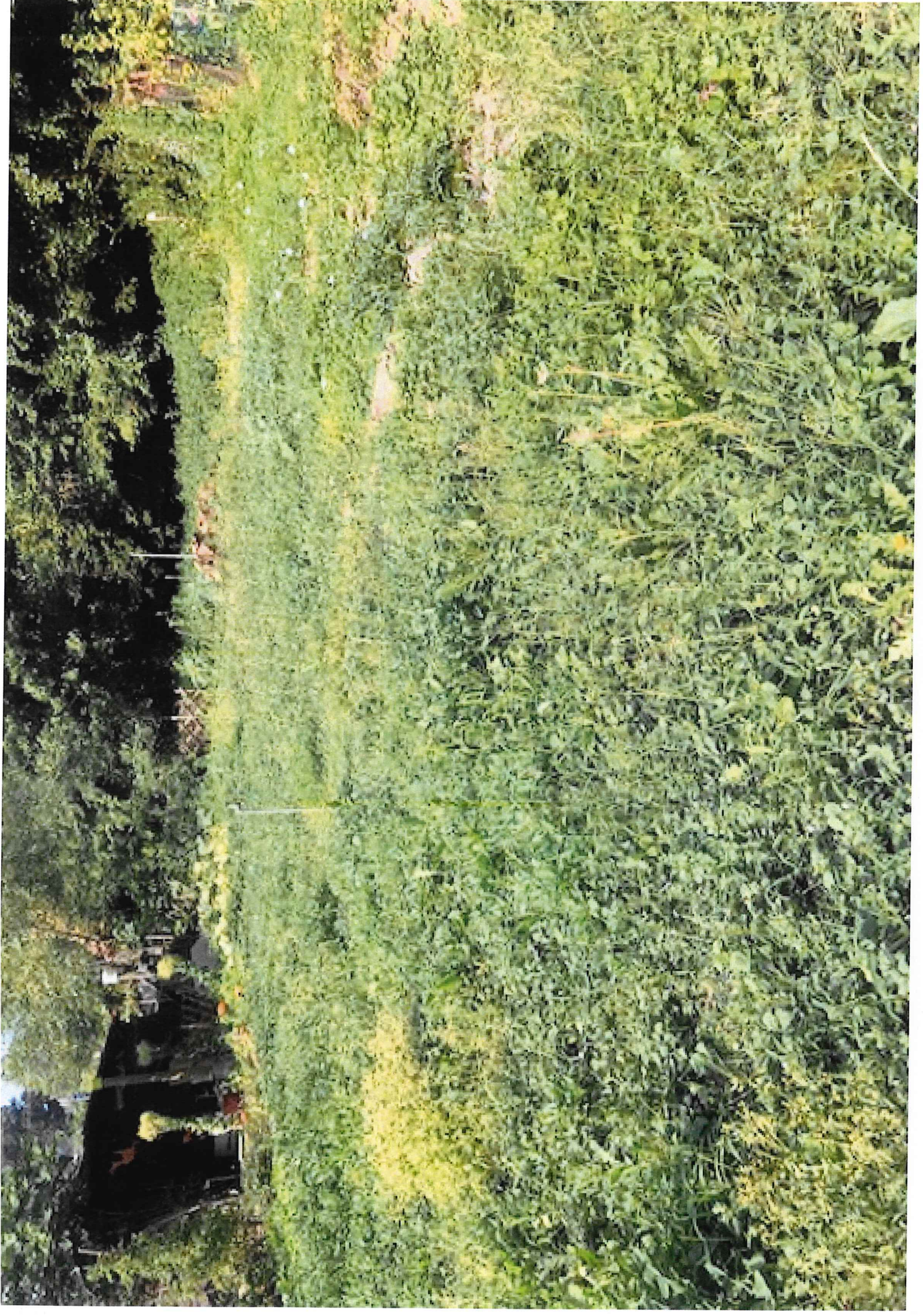
Pour le PS/IG :

P. Clivaz Luchez et consorts

Clivaz Luchez et consorts
PS/IG

Annexe : dossier photo, août 2025







Forfe WC Femmes

